

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL,  
TENUE LE LUNDI 11 SEPTEMBRE 2006, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH,  
À CÔTE SAINT-LUC, À 20H00**

---

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait  
La conseillère Dida Berku, B.D.C..  
Le conseiller Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.  
Le conseiller Mike Cohen  
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.  
Le conseiller Sam Goldbloom  
La conseillère Ruth Kovac  
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A.  
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M. Ken Lerner, Directeur général par intérim  
M<sup>e</sup> Andrea Charon, agissant à titre de secrétaire de réunion

**PRÉSENTATION**

9/11

Le Maire Housefather a indiqué que c'était l'anniversaire aujourd'hui du 11 septembre et de l'horrible attaque terroriste sur les villes de New York et de Washington D.C. qu'ont subis nos amis et voisins américains. Les membres du conseil ont convenu qu'ils aimeraient prendre un moment de silence en l'honneur des personnes décédées ce jour là et pour souligner notre relation avec les États-Unis et notre sympathie avec eux au moment de cette affreuse tragédie.

060901

**EXPRESSION DE CONDOLÉANCES – SOLDATS CANADIENS TOMBÉS EN  
AFGHANISTAN**

---

ATTENDU QUE les forces armées canadiennes ont été appelées à servir en Afghanistan afin d'y rétablir l'ordre et protéger la paix dans le cadre d'une force multinationale; et

ATTENDU QUE les braves soldats des forces armées canadiennes se retrouvent souvent en situation de danger alors qu'ils sont au service du Canada et des Canadiens;

ATTENDU QUE les soldats canadiens suivants sont tombés au service du pays :

|  |   |                     |
|--|---|---------------------|
| Le caporal David Braun                   | - | le 22 août 2006     |
| L'adjudant Frank Robert Mellish          | - | le 3 septembre 2006 |
| L'adjudant Richard Francis Nolan         | - | le 3 septembre 2006 |
| Le sergent Shane Stachnik                | - | le 3 septembre 2006 |
| Le soldat William Jonathan James Cushley | - | le 3 septembre 2006 |
| Le soldat Mark Anthony Graham            | - | le 4 septembre 2006 |

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER

**ET RÉSOLU :**

« QUE la ville de Côte Saint-Luc exprime ses plus profondes sympathies aux familles, aux amis et aux camarades des soldats décédés et fasse parvenir un message d'appui, d'encouragement et d'appréciation à nos troupes en service à l'étranger;

QUE cette résolution soit aussi envoyée au ministre de la Défense nationale, M. Gordon O'Connor; au chef d'état major de la défense, le général Rick Hillier; au député de Mont-Royal, M. Irwin Cotler; au président de la légion royale canadienne - Frederick Kisch, filiale 97; à la Fédération canadienne des municipalités, à l'union des municipalités du Québec et aux villes de la région de Montréal;

QUE ladite résolution soit pour action immédiate. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire Housefather a demandé un autre moment de silence en l'honneur des troupes canadiennes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

La période de questions a débuté à 20 h 10 pour se terminer à 21 h 00. Douze (12) personnes ont demandé la parole et ont été entendues.

1) Aaron Spector

Esther Spector a posé la question au nom de Aaron Spector. La résidante a demandé pourquoi les chats n'étaient pas stérilisés.

Le Maire Housefather a répondu que la ville n'opérait pas les chats mais que du temps de l'arrondissement elle contribuait un certain montant d'argent à un programme de stérilisation des animaux domestiques. La majorité du conseil considérait que cet argent ne devait pas être dépensé par la ville et encourageait plutôt des donateurs privés à donner de l'argent au groupe.

La résidante a demandé s'il s'agissait d'un fait accompli.

Le maire a répondu qu'un vote avait été pris. Toutefois, le conseil écouterait certainement les commentaires des gens en tout temps et le conseil pouvait toujours théoriquement revoir sa décision.

2) Gerald Silberberg

La question concerne le stationnement de nuit et le fait que les règlements concernant le stationnement de nuit, le stationnement pour des périodes dépassant douze (12) heures et le stationnement sans permis ne soient toujours pas entrés en vigueur. M. Silberberg a affirmé qu'il importait que ces questions soient traitées rapidement car avec la venue imminente de l'hiver, le déneigement deviendrait un aspect important de la chose.

Le Maire Housefather a affirmé que ni lui ni le Conseiller Nashen n'avaient entendu parler des inquiétudes du résidant. Quant aux règlements sur le stationnement de nuit, le service de sécurité publique les faisait rigoureusement respecter. Les règlements sur le stationnement de nuit précisent que vous ne pouvez pas stationner entre 3 h 00 et 6 h 00 ce qui évite aux agents d'avoir à retourner pour effectuer une deuxième vérification. Il y a eu un délai à faire respecter ce règlement en attendant que des panneaux correspondants soient

installés et des avertissements ont été remis pendant un certain temps; maintenant toutefois, les voitures en infraction sont passibles de contraventions sur tout le territoire de la ville et le conseil considère déjà pour l'an prochain, la proposition du Conseiller Nashen de rajouter une personne au quart de nuit du Service de sécurité publique pour remettre des contraventions aux voitures en infraction.

Le conseil considère aussi l'option de revoir ce règlement sur le stationnement de nuit pour clarifier quelles personnes y auront droit et pour modifier le coût du permis. Le but serait de réduire le nombre de voitures stationnées la nuit tout en reconnaissant que certaines personnes ont vraiment besoin de stationner dans la rue.

Ainsi toutes ces questions sont en voie de révision et espérons qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, la ville aura mis en place un règlement sur le stationnement de nuit légèrement différent de celui présentement en vigueur en ce qui concerne les personnes ayant droit au permis et les coûts afférents.

M. Silberberg a affirmé qu'il avait parlé à M. Lerner et que des actions avaient été entreprises et que depuis ce temps là, soit, il y a trois semaines, rien d'autre n'avait été fait. Des gens sont continuellement stationnés dans sa rue. Il y a une voiture devant un voisin qui depuis plus d'un mois s'est retrouvé avec plusieurs contraventions sur le pare-brise. D'autres personnes stationnent de manière désordonnée devant une borne fontaine. La situation sur sa rue est déplorable.

Le Maire Housefather a affirmé qu'il appréciait ces commentaires. En matière de capacité d'émettre des contraventions les employés de la sécurité publique ont le droit d'émettre des contraventions pour le stationnement devant une borne fontaine. L'une des contraintes que nous avons c'est bien sûr que les agents de sécurité publique sont sur le terrain et nous en avons besoin pour faire autre chose que simplement émettre des contraventions mais puisqu'une plainte a été portée à l'attention du conseil, nous allons nous assurer que la note soit acheminée aux agents de la sécurité publique demain, afin qu'ils accordent une attention particulière à cette rue.

M. Silberberg a aussi tenu à dire que la ville se devait d'agir rapidement parce qu'il s'agissait en somme d'une bonne occasion pour celle-ci d'accroître ses revenus à même ces contraventions et que si elle ne le faisait pas, elle serait perdante et puis d'ailleurs, elle pourrait tout à fait embaucher des personnes additionnelles pour faire ce travail de nuit.

M. Housefather a déclaré que le commentaire était intéressant mais que même s'il était d'accord que nous devons faire rigoureusement respecter nos règlements, en supposant que nous souhaitons que la ville utilise ses contraventions comme source de revenus nous aurions à émettre de plus en plus de contraventions aux gens. Le but est plutôt pour les gens de vivre confortablement et non pas de se faire dresser des contraventions sauf quand elles sont vraiment méritées. Il a donc soulevé cette question uniquement parce qu'il venait d'assister à une réunion des maires l'autre jour et que l'un des autres maires affirmait qu'il était mécontent que trop peu de contraventions soient émises par sa ville et qu'il souhaitait qu'un maximum de contraventions soient émises pour générer des revenus. M. Housefather s'est dit d'accord que la ville appréciait les revenus mais il aimerait mieux que nos résidents n'aient pas de contraventions déraisonnables, il s'est toutefois dit en accord avec les propos de M. Silberberg.

### 3) Eta Markowicz

La question traite de la création des CEP, *les citoyens (bénévoles) en patrouille*. Pourquoi le conseil considère-t-il qu'il y a un besoin accru de sécurité dans la ville et si le besoin est urgent pourquoi le personnel actuel de la sécurité publique n'est-il pas augmenté pour répondre à ce besoin et comme question secondaire, quelle

sorte de formation est dispensée à ce groupe de bénévoles et en quoi diffère-t-elle de celle de la sécurité publique et d'où provient le financement?

M. Housefather a déclaré que le Service de sécurité publique est quelque chose que la ville paie au prix fort avec des salaires syndiqués. Les employés sont payés un tarif horaire. La ville a, toutefois, une longue tradition de bénévolat à commencer par *l'organisme des mesures d'urgences* mis en place du temps du Maire Lang vers 1965 et qui est toujours un organisme utile aujourd'hui, jouissant d'une grande popularité et fonctionnant bien et qui existe à bien des endroits aux États-Unis. Les CEP n'accomplissent pas la même tâche que la sécurité publique, ils l'enrichissent plutôt, c'est à dire qu'ils nous apportent davantage de yeux et d'oreilles sur la route, pour voir s'il y a des problèmes et pour appeler le répartiteur dans le but d'alerter la sécurité publique ou la police d'un problème potentiel ou pour avertir les SMU lorsque quelqu'un se trouve étendu sur le trottoir. Le coût pour la ville est pratiquement nul car non seulement le Conseiller Nashen a-t-il réussi à obtenir que des donateurs fournissent des voitures mais pour accomplir leurs tâches, les gens consacrent leur propre temps, leur propre énergie et leurs propres habiletés. La ville est donc très fière jusqu'ici de ce qui se passe avec les CEP et est très heureuse que le commandant de la police dans notre secteur, cherche à en savoir plus sur notre programme afin de l'introduire dans d'autres parties de Montréal.

Mme Markowicz a posé la question de nouveau – d'où vient ce besoin pour davantage de sécurité?

M. Housefather a affirmé qu'on avait toujours besoin de davantage de sécurité et que le conseil avait toujours fait campagne pour rendre la ville le plus sécuritaire possible.

M. Nashen a affirmé que la formation de nos constables professionnels et de nos bénévoles sur les routes ne se comparait pas. Les professionnels sont des agents de sécurité diplômés, avec une éducation formelle, sont bien entraînés et ont beaucoup d'expérience ce qui ne se compare nullement à nos bénévoles avec leurs quelques soirées de formation. Les CEP sont formés par le commandant de police du poste 9, par un constable de notre sécurité publique, par un officier du Service de sécurité incendies de Montréal et par le superviseur de notre Service de répartition. De la formation est aussi donnée par le directeur des SMU de la ville.

Mme Markowicz a affirmé qu'elle pensait qu'ils étaient supposés appeler s'ils voyaient quoi que ce soit mais qu'ils ne devaient en aucun cas.

M. Nashen a affirmé qu'il s'agissait d'une sorte de surveillance de quartier sur roues et que leur mandat prend fin dès l'arrivée des autorités : les SMU, le SSIM, la sécurité publique ou la police. Le financement est réduit au minimum. Un véhicule a été déjà donné un second véhicule arrivera dans quelques semaines et il prévoit recevoir un don de 5 000 \$ pour défrayer le coût de 2 défibrillateurs externes. Il a affirmé qu'il travaillait encore sur plusieurs autres dons. Le nombre actuel de bénévoles engagés est de 30 personnes.

4) Hubert Clément

M. Clément avait un préambule à sa question. Il habite au 5510, rue Elgin et souhaiterait que sa rue reste propre et en ordre. Toutes les résidences sont propres sauf une seule : le 5509. Cette maison là est malpropre, le propriétaire ne tond pas son gazon. M. Clément s'en est plaint à M. C. Janusz à maintes reprises mais sans résultat. Existe-t-il un règlement obligeant les résidents à tondre la pelouse devant la maison pour garder la rue propre et à l'ordre?

M. Housefather a affirmé qu'il existait un règlement qui oblige les gens à garder leurs cours dans un certain état et que si l'herbe est trop longue, ils sont en effraction à ce règlement.

5) Toby Benlolo

Mme Benlolo habite sur le chemin Windfall, anciennement un cul de sac mais transformé en rue ouverte et dangereuse depuis l'inauguration du nouveau chemin Irving Layton. Sa première question était pourquoi les résidants directement affectés de la bande centrale du chemin Windfall n'ont-ils pas été consultés alors qu'à l'autre bout, ceux de la rue Parkhaven l'ont été.

M. Housefather a affirmé que les réunions de consultations invitaient tous les résidants de la ville à faire leurs représentations.

Mme Benlolo a affirmé qu'aucun des résidants n'avait été informé. Elle a dit que la rue était une voie ouverte et que les gens y passaient à une vitesse de 60 à 75 km à l'heure. Mme Benlolo en a informé la police, a fait parvenir une lettre à M. Izzard du Service d'ingénierie ainsi qu'au comité de circulation qui n'agirait pas avant octobre.

M. Housefather a dit qu'il convenait avec la résidante que le comité de circulation n'entreprendrait rien avant octobre même pas de simplement considérer la question mais il affirme ne pas avoir été au courant que les gens roulaient 75 km à l'heure. Il a invité le conseiller Goldbloom, qui est responsable de la circulation, à parler lui-même à Mme Benlolo et à lui revenir là-dessus, lundi prochain.

M. Housefather a ajouté que ce n'était pas la ville mais l'arrondissement des années précédentes qui avait effectué le rezonage et que des avis publics avaient été affichés dans les secteurs de rezonage.

6) Aubey Laufer

M. Laufer a posé 3 questions. Il s'est présenté à la bibliothèque récemment pour se renseigner au sujet de l'ouverture officielle et considère qu'il avait été mal reçu. M. Laufer a aussi demandé pourquoi il ne pouvait pas apporter son propre papier pour effectuer ses impressions et devait payer pour le papier fourni par la bibliothèque lorsqu'il utilisait les ordinateurs de la bibliothèque.

La question suivante de M. Laufer était « Pourquoi la ville permettait-elle à l'immeuble Castel Royale de mettre des meubles à la rue, sur Cavendish? »

En réponse à sa première question, M. Housefather a affirmé que rien n'empêchait qui que ce soit d'assister à l'ouverture officielle. À la seconde question le café devrait être ouvert à partir d'environ le 21 de ce mois.

Sur la question de Castel Royale, M. Housefather affirme que Castel Royale n'avait obtenu aucune permission de laisser des meubles sur son parterre, mais les jours de collecte des déchets la ville permet à tous de mettre ses meubles à la rue pour être ramassés.

M. Erdelyi a répondu à la question au sujet du papier et de l'imprimante. Auparavant, les gens pouvaient utiliser leur propre papier pour les impressions. Ceci présentait plusieurs problèmes. D'abord certaines personnes apportaient des piles de papier et effectuaient de grosses impressions. Certains utilisateurs abusaient du privilège. De plus, la section des ordinateurs a récemment été agrandie suite à l'achat de plusieurs nouveaux ordinateurs et a dû prendre certaines décisions. Les anciennes imprimantes étaient peu dispendieuses mais avaient constamment des problèmes d'entretien et les cartouches coûtaient cher. La bibliothèque a décidé d'améliorer le service pour tout le monde en installant une

imprimante centrale ce qui signifiait moins de pannes pour tout le monde, un accès plus sûr à l'imprimante et au fond, réduisait les coûts et le nombre de personnes qui abusaient occasionnellement de l'imprimante de la bibliothèque.

7) Dr Tonchin

M. Tonchin a tenu à féliciter M. Mike Cohen pour ce numéro du Courrier en affirmant qu'il s'agissait de l'un des meilleurs numéros jamais parus.

Deuxièmement, puisqu'une réunion concernant Cavendish est prévue bientôt, serait-il possible d'obtenir une vue aérienne du secteur afin d'être à même de bien voir comment on partirait de Ville Mont-Royal pour se rendre directement à Blue Bonnets et bien voir les choses telles qu'elles sont.

M. Housefather a mentionné que le conseil avait décidé d'organiser une réunion de consultation à propos de Cavendish, le lundi 30 octobre, à 20 h 00.

Le Dr Tonchin a aussi tenu à souhaiter à tous les membres du conseil ainsi qu'aux citoyens de la ville une très bonne nouvelle année, en santé.

Concernant la sécurité au cours des Grandes Fêtes, il a demandé ce que la ville faisait pour accroître la sécurité à ce moment critique.

M. Housefather a confirmé que des plans étaient déjà en place pour assurer une sécurité adéquate au cours des Grandes Fêtes et la police coopérait pleinement en vue d'assurer une protection adéquate aux institutions juives pendant cette période.

8) Shelly Shecter

Mme Shecter a dirigé le programme « Attraper, stériliser et relâcher » de la ville de 2004 à 2006 alors que la ville faisait encore partie de l'arrondissement. La ville étant désormais indépendante, Mme Shecter a demandé que ce programme soit rétabli au budget parce que ce programme s'est avéré être des plus efficaces en matière de contrôle de la population féline. Le problème de chats est réel. Un tel programme coûterait 0,18 \$ par résidant pour stériliser 100 chats par année. Le programme fonctionne entièrement avec des bénévoles mais la ville doit de prendre en charge les animaux abandonnés qui se retrouvent dans la rue et en subventionner les chirurgies car après tout, le problème n'est-il pas causé par l'homme? Ce programme a fait ses preuves mondialement. Mme Shecter et les citoyens de Côte Saint-Luc souhaiteraient que le programme soit rétabli.

M. Housefather a remercié Mme Shecter de ses commentaires en affirmant que le conseil avait pris la décision de ne pas financer ce programme mais allait reconsidérer la question.

9) Avram Shtern

M. Shtern avait plusieurs questions. D'abord, il voulait savoir où en était le projet d'amendement au règlement sur les arbres? Deuxièmement, lui et Jack Cabot ont été empêchés d'intervenir lors de la dernière séance du conseil d'agglomération. Y a-t-il des commentaires concernant la démocratie au conseil d'agglomération? Il a suggéré de trouver un commanditaire corporatif pour le programme « Attraper, stériliser et relâcher ». Il y a, par exemple, de nombreux manufacturiers de nourriture pour chats, etc. De plus, il passe à pied sous le viaduc Cavendish et constate que de nombreux cyclistes empruntent les trottoirs pour éviter les voitures. La police va-t-elle sévir en leur émettant des contraventions? Quand le nouveau viaduc sera construit, il faudra prévoir de la place pour les cyclistes.

Enfin dans le dernier *Suburban*, il y avait un article au sujet du fait que le conseil d'agglomération allait réparer le chemin de la Côte Saint-Luc près de Montréal-Ouest. Ceci veut-il dire que la désignation de route artérielle s'étend jusqu'au terrain de golf?

M. Housefather a expliqué que le conseil débattait encore du règlement sur les arbres. Le conseil a décidé de s'assurer d'avoir un bon règlement sur les arbres donc, compte tenu qu'il y avait des points de vue divergents sur la question et qu'il tentait de réconcilier ces points de vue, il ne l'a pas encore inscrit à l'ordre du jour d'une séance publique. Le conseil discute encore de ces questions à huis clos pour tenter de trouver la formulation exacte d'un tel règlement.

En ce qui concerne la question numéro 2, M. Housefather a affirmé que le conseil d'agglomération fonctionnait avec les mêmes règles que la ville de Montréal pour les séances publiques. Certes, dans les règles de l'agglomération la période de questions dure 30 minutes plutôt qu'aussi longtemps que les gens ont des questions et personne ne peut poser plus de trois questions pour chaque sujet. Un des problèmes c'est qu'il est facile de manquer de temps et le deuxième problème c'est que 15 personnes étaient présentes pour des questions sur le même sujet soit l'échange de terrains à Pierrefonds-Senneville, dans l'arrondissement de Roxboro. Donc malheureusement, pour ces deux raisons, personne n'a pu poser sa question. Le Maire Housefather a affirmé qu'il était antidémocratique de limiter la période des questions à 30 minutes. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il aime tant que les périodes de questions à Côte Saint-Luc durent le temps qu'il faut pour permettre à chacun de poser ses questions. Malheureusement, comme les maires des banlieues représentent un vote minoritaire et que lui ne représente que 2% des voix au conseil d'agglomération, M. Housefather ne peut pas changer les règles. Mais en fait, il a voté contre ces règlements.

Pour ce qui est de la troisième question au sujet de Cavendish, M. Housefather l'a référée au conseiller Goldbloom en ce qui concerne la circulation et ce qui peut être fait pour protéger les piétons dans le viaduc Cavendish par opposition aux cyclistes parce que M. Housefather lui-même roule à bicyclette sur le trottoir dans le viaduc. L'on a amélioré la sécurité des piétons dans le secteur et quelqu'un lui en faisait même la remarque récemment mais le conseil va essayer d'y regarder de plus près, ce qui fait que le conseiller Goldbloom aura une autre action à entreprendre.

M. Housefather a affirmé que concernant la question suivante au sujet de chemin de la Côte Saint-Luc qu'au meilleur de sa connaissance, passé Westminster, il ne s'agissait plus d'une route artérielle.

Quant à l'idée de trouver un commanditaire pour le programme « Attraper, stériliser et relâcher », M. Housefather a dit que le conseiller Cohen et la commission de Toponymie assurerait un suivi pour voir s'il est possible d'aider le groupe à trouver une entreprise qui aurait envie de voir son nom associé au programme à titre de commanditaire ce qui aiderait le budget municipal si nous avions à financer le projet.

10) Toby Shulman

M. Shulman avait 5 questions. Il avait d'abord envoyé un courriel au Maire Housefather lui demandant de vérifier des feux de circulation au coin de Côte Saint-Luc et Westminster en rapport avec les feux du passage piétonnier du côté sud et des côtés est-ouest. Il aurait tenté de traverser en direction ouest et aurait été ébloui par le soleil et n'aurait pu voir le feu. Puis il trouve que ces feux sont trop loin vers la droite et le signal permettant le passage n'avait pas de compte à rebours comme dans les trois autres directions. M. Tordjman a-t-il eu l'occasion d'aller examiner cette intersection?

M. Housefather a affirmé que M. Tordjman avait examiné la chose et estimait avoir répondu. M. Tordjman a dit qu'il ajusterait le compte à rebours et ferait une mise à jour de tous les feux.

M. Shulman avait une autre question au sujet des feux de circulation. Serait-il possible d'avoir des feux synchronisés sur Cavendish en direction sud entre Mackle et Kildare?

M. Housefather a dit que la chose avait été adoptée lors de la dernière séance et que le *Suburban* avait publié un article à cet effet. Un conseiller externe a été engagé pour que la chose se fasse avant la fin de l'année.

M. Shulman a demandé de savoir s'il était possible d'avoir une autre clinique sans rendez-vous afin que les gens n'aient pas à attendre 2 heures à la clinique Cavendish?

M. Housefather a expliqué que la ville n'avait rien à voir avec l'offre de services médicaux privés.

Enfin, M. Shulman a demandé si la réouverture de la bibliothèque avait été publicisée.

M. Housefather a affirmé que oui. Il a mentionné les dépliants qu'on pouvait se procurer à la bibliothèque pendant quelques semaines et un encart, inséré dans le *Suburban* et le *Chronicle*.

M. Shulman est revenu à la question des cliniques de santé et M. Housefather a répondu que la santé était de juridiction provinciale. Ce qui ne signifie pas que la ville refuse la responsabilité lorsque la ville peut faire quelque chose pour s'impliquer et assurer une coordination. Par exemple, la ville tient des collectes de sang organisées par la conseillère Kovac à chaque année. Nous pouvons assurer un zonage qui favorise l'installation de cliniques médicales ou d'immeubles médicaux. Nous pouvons examiner l'intégration des cliniques médicales dans la planification future ce qui est quelque chose que nous sommes en train de considérer en tant que conseil mais pour ce qui est de forcer ou de trouver des façons d'attirer des médecins à s'installer dans notre secteur cela ne relève pas de la ville.

11) Jack Cabot

M. Cabot a suggéré que le président du conseil d'agglomération soit invité au conseil municipal parce qu'on avait donné la parole à seulement 6 personnes qui n'ont pas toutes posé la même question. Il a dit que le conseil d'agglomération ne respectait pas les gens et que les règles parlementaires permettaient à quelqu'un de proposer une résolution pour poursuivre la période de questions.

M. Housefather a dit qu'il ne savait pas si bien des gens connaissaient la procédure du conseil d'agglomération mais il savait bien que les règlements limitaient à 3 le nombre de personnes pouvant poser des questions sur un même item et malheureusement pour la façon dont les gens se sont inscrits, ils ont tous indiqué essentiellement le même item comme sujet de leur question, tous sauf M. Cabot qui a écrit « La démocratie au conseil d'agglomération ». À présent, pour la question s'il peut ou non y avoir un prolongement selon les règles du conseil municipal de Montréal, c'est oui, mais M. Housefather n'était pas sûr que c'était le cas pour les règles au conseil d'agglomération. Avec ses collègues des banlieues ils ont voté contre l'adoption ces règles mais le président s'en tient aux règles que la majorité de Montréal a adoptées contre leur gré. M. Housefather est clairement en désaccord avec la règle voulant qu'on mette fin à la période de questions après 30 minutes. Et la preuve en est que cela ne se fait pas ici à Côte Saint-Luc, ce qui confirme bien que M. Housefather soit clairement en désaccord. Durant les années

de l'arrondissement, à chaque fois qu'on essayait d'écourter la période de questions, la conseillère Berku et M. Housefather s'y objectaient et obtenaient de poursuivre la période des questions. Mais là, même si M. Housefather proposait de la prolonger, les gens de Montréal s'y opposeraient de toute façon.

M. Cabot a félicité le maire et le conseil pour le site Web de la ville. M. Housefather a dit qu'il avait été renippé. Le conseiller Cohen et son service auront un nouveau site Web dans les prochains quelques mois.

M. Cabot a affirmé que sur le site Web le budget indiquait qu'il y avait deux comptes de taxes : un pour le conseil d'agglomération et l'autre pour la ville de Côte Saint-Luc. Le conseil d'agglomération présente-t-il un budget couvrant toute l'information dont ils sont sensés être responsables et quand doit-il être déposé?

M. Housefather a dit que le conseil d'agglomération déposait effectivement un budget et que cette année il avait été déposé en janvier ou en février et que c'était le budget contre lequel ils ont voté en groupe et en ont appelé auprès de la ministre des Affaires municipales. La ministre a fini par trancher en leur faveur et spécifié que notre ville recevrait un remboursement de 41 000 000 \$, l'an prochain. Il y aura un autre budget l'an prochain et le conseil essaie d'obtenir que la ville de Montréal consulte la ville de Côte Saint-Luc durant le processus afin que le budget de l'agglomération qui finira par être adopté en soit un que la ville puisse appuyer parce qu'il ne contiendra pas de dépenses excessives.

12) Leslye Lang

Mme Lang a dit qu'elle habitait dans un immeuble à logements et tient beaucoup au recyclage. Elle a dit que la situation était difficile quand 90 à 100 foyers jettent des journaux, du verre et des plastiques etc. et a demandé de savoir ce qu'on pouvait faire dans les circonstances.

M. Housefather a affirmé que l'un de ses buts était d'étendre le recyclage à toutes les résidences de Côte Saint-Luc, au cours des 4 prochaines années. La ville ira en appel d'offres pour un contrat de recyclage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 car notre contrat actuel prend fin le 31 décembre 2006 et les options que la ville fera inscrire dans son prochain contrat sont que tout de suite ou au cours des prochaines années le recyclage soit étendu à tous les immeubles multi-familiaux de la ville et à tous les condominiums et immeubles à logement. Il existe en ce moment un projet pilote qui sera mis en place cette année pour 6 immeubles à condominiums et il y a quelques condominiums comme celui de M. Housefather qui pratiquent déjà un recyclage volontaire ce qui veut dire qu'ils ont du recyclage pour tous grâce à des bacs séparés pour le verre, le papier et les déchets. Mais c'est le but de la ville de le faire, éventuellement. La conseillère Berku et le conseiller Erdelyi travaillent d'arrache pied pour s'assurer que la soumission de l'an prochain comprenne non seulement la capacité mais le résultat et que la ville arrive éventuellement à faire du recyclage partout. Puis, il est à espérer qu'au cours des prochains mois d'autres initiatives intéressantes en gestion des déchets soient annoncées mais ce ne sera pas tout de suite parce que la ville n'est pas encore tout à fait prête.

060902

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL DU 14 AOÛT 2006**

---

il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN LEVINE  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, en date du 14 août 2006, soit adopté et, par les présentes, l'est dans la forme soumise. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Cohen a affirmé que lors de la dernière séance, nous avons adopté le nom d'« avenue Irving Layton » pour une nouvelle rue puis, suite à des consultations avec certains des membres de la famille de M. Layton, quelques membres de la communauté ainsi que quelques résidants de cette rue, il s'est avéré que les gens demandaient que la nomination officielle de la rue ait lieu au printemps alors que nous avons indiqué que nous aurions aimé que cela se fasse à l'automne pour que des étudiants de certaines des écoles puissent s'impliquer lors de cette occasion historique. Nous formerons donc un comité cet hiver; ce peut-être le comité de toponymie qui se réunira ensuite pour planifier le projet et la cérémonie aura lieu au printemps dès le retour de beau temps pour que des résidants locaux et les personnes habitant cette rue puissent être présents.

060903

**RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES POUR AOÛT 2006**

---

il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN LEVINE  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE les rapports mensuels des services, pour août 2006, soient et sont, par les présentes, approuvés tels que soumis. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Berku a commenté le rapport obtenu par le conseil de la part du Service de sécurité incendies de Montréal (SSIM). Pour la première fois depuis que le service de prévention des incendies a été fusionné en 2002, nous avons enfin reçu un rapport d'inspections acceptable. Un certain nombre de propriétés a fait l'objet d'inspections et avec de bons résultats évidents. Il est encourageant de noter qu'après 5 ans, le service de prévention des incendies a enfin réussi à mener à bien ces inspections. Mme Berku a affirmé qu'elle avait critiqué le SSIM par le passé, qu'elle s'était présentée au conseil d'agglomération, à la ville de Montréal, qu'elle avait porté plainte mais que maintenant, elle souhaitait simplement faire parvenir une lettre au SSIM reconnaissant que la ville de Côte Saint-Luc était encouragée par les inspections et espérait qu'elles vont continuer au même rythme à l'avenir.

Le Maire Housefather a dit qu'il s'agissait d'une nette amélioration pour la ville.

Le conseiller Nashen a ajouté que plusieurs résidants lui avaient indiqué avoir eu la visite du SSIM. Les pompiers allaient de porte à porte dans le secteur Ouest de Côte Saint-Luc, chose qui n'avait pas eu lieu depuis bien longtemps. Donc, certainement comparé aux mois précédents, il s'agit d'une bonne amélioration c'est encore loin de ce que faisait le service de prévention des incendies de Côte Saint-Luc mais au moins les choses sont bien engagées.

060904

**RESSOURCES HUMAINES – LOISIRS ET PARCS – DÉMISSION DU CHEF DE SECTION, SERVICE DES LOISIRS**

---

ATTENDU QUE la ville de Côte Saint-Luc a reçu la lettre de démission de l'employée numéro 262, Cornelia Ziga, chef de section, Service des loisirs, datée du mardi 22 août 2006 dans laquelle elle remettait sa démission à compter du 5 septembre 2006;

il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE la ville accepte la démission de Cornelia Ziga à compter du 5 septembre 2006. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire Housefather a affirmé qu'il tenait à transmettre en son nom et en celui des membres du conseil qu'ils considéraient tous que Mme Ziga avait été une excellente employée, et que Hampstead gagnait ce que notre ville perdait, car Mme Ziga allait occuper un poste plus important à la ville de Hampstead.

La conseillère Kovac a raconté que Mme Ziga avait occupé le poste de chef de section aux loisirs et aux sports au cours des quatre dernières années et qu'elle avait servi la ville pendant plus de 13 ans et qu'elle avait grandi avec nos programmes et a vraiment été une employée modèle. Nous lui souhaitons vraiment tout le succès possible à Hampstead et une fois qu'elle aura fait le tour de son nouveau poste, un jour elle nous reviendra peut-être, mais nous lui souhaitons vraiment toute la réussite qu'elle mérite.

Le conseiller Brownstein a indiqué qu'il avait commencé à travailler avec Cornelia lorsqu'elle a débuté ici il y a 13 ans et il se rappelle qu'au début, Mme Ziga était sauveteur avant de devenir gérante de la piscine puis instructrice au programme des tout-petits. Elle a monté dans la hiérarchie avec les années et il a toujours été agréable de travailler avec elle et la ville a de la chance d'avoir eu du personnel de cette trempe. Il a ajouté qu'il était toujours attristé de voir partir du monde comme cela mais que nos vœux l'accompagnaient. Les gens passent à autre chose dans leurs carrières, gravissent des échelons et apprennent quelque chose ailleurs parfois pour finir peut être par revenir? Nous souhaitons à Mme Ziga tout le succès possible et la félicitons ainsi que l'équipe de la piscine pour une saison formidable. Elle a bien travaillé avec le gérant de la piscine Greg Kobernick, Ted Cox, David Taveroff et toute l'équipe des loisirs. La saison a été formidable. Cornelia va nous manquer et elle a été très claire qu'on la retrouverait toujours au bout du fil et que si nous avons la moindre question nous pouvions compter sur une poursuite de cette relation.

Le Maire Housefather a remercié tout le monde de ces commentaires en notant que le nombre d'utilisateurs de la piscine municipale était passé de 12,000 l'an dernier à 20,000 au cours de la saison ce qui signifie que près de deux fois plus de personnes ont utilisé la piscine cette année, à cause du concept de la carte loisirs.

060905

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES FINANCES – DÉMISSION DU  
GÉRANT, FINANCES ET TAXATION**

---

ATTENDU QUE la ville de Côte Saint-Luc a reçu la lettre de démission de l'employé numéro 1966, Perry Tenser, Gérant finances et taxation, datée du 17 août 2006 par laquelle il remettait sa démission à compter du 30 août 2006;

il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE la ville accepte la démission de Perry Tenser, à compter du 30 août 2006. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060906

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES FINANCES – EMBAUCHE D'UN  
TRÉSORIER MUNICIPAL**

---

il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN LEVINE

ET RÉSOLU :

« QU'Angelo Marino soit et est, par les présentes embauché à titre de trésorier municipal, Service des finances, à compter du 27 septembre 2006;

QUE le certificat de trésorier N° CT06-0140 a été émis le 29 août 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Berku a affirmé qu'Angelo Marino était actuellement le directeur des ressources financières de la commission scolaire des Cantons de l'Est. Il s'agit de quelqu'un de très compétent. Il a occupé différents postes dans le secteur public et nous avons confiance qu'il représente un atout important pour l'équipe de Côte Saint-Luc.

Le Maire Housefather a ajouté qu'avant d'être le directeur des ressources financières de la commission scolaire des Cantons de l'Est, M. Marino a été le directeur adjoint du Service des finances de la commission scolaire anglophone de Montréal. Donc, il connaît très bien le processus de travail dans une agence publique ou une municipalité, même s'il n'a pas travaillé dans une municipalité, une commission scolaire est vraisemblablement la chose qui se rapproche le plus d'une municipalité pour ce qui est de la taxation et le conseil est très heureux de l'accueillir.

060907

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES COMMUNICATIONS –  
EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS**

---

il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE Darryl Levine soit et est, par les présentes embauché à titre de directeur des communications, Service des communications, à compter du 11 septembre 2006;

QUE le certificat de trésorier N° CT06-0141 a été émis le 29 août 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Cohen a affirmé que M. Levine se trouvait dans la salle et que nous avons énormément de chance d'avoir quelqu'un avec ses talents et son expérience. C'est la première fois que Côte Saint-Luc embauche un spécialiste des relations avec les médias et la ville profitera grandement de la vaste expérience de Darryl en matière de relations avec les médias et de développement de site Web. Nous allons en voir les résultats et les journaux locaux bénéficieront, à coup sûr, de sa présence.

Le Maire Housefather a ajouté qu'il connaissait Darryl depuis de nombreuses années, et que ce dernier avait une vaste expérience de la rédaction et du Web. Nous pourrions créer des projets à l'interne que nous devons sous-traiter, auparavant. Il a siégé au conseil du comité exécutif d'Alliance Québec pendant une certaine période de temps et ayant grandi non loin d'ici il a une excellente connaissance de cette communauté.

Le conseiller Levine a ajouté que M. Levine avait été l'un de ses élèves, un très bon élève, destiné comme tant d'autres personnes au conseil à de grandes choses.

060908

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICES MÉDICAUX D'URGENCE –  
EMBAUCHE D'UNE RÉPARTITRICE AUXILIAIRE**

---

il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN NASHEN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE Elyana Wohl soit et est, par les présentes, embauchée à titre de répartitrice auxiliaire aux Services médicaux d'urgence, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006;

QUE le certificat de trésorier N° CT06-0143 a été émis le 29 août 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire Housefather a expliqué qu'un employé auxiliaire était une personne envers qui la ville n'avait pas d'engagement permanent. La ville utilise des répartiteurs qui travaillent 24 heures par jour et nous devons donc nous assurer

qu'il ne manque pas de gens pour occuper les quarts de travail et Mme Wohl, qui étudie présentement en anatomie et en biologie cellulaire à l'université McGill et qui a déjà été bénévole des SMU est une personne qu'en tant que résidants de Côte Saint-Luc, vous êtes nombreux à connaître.

060909

**RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE – AUXILIAIRES – LOISIRS ET PARCS**

---

il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE la liste des employés pour septembre 2006 intitulée "*Employés à temps partiel – pour approbation (septembre 2006)*", datée de septembre 2006 et comprenant une (1) page pour approbation telle que soumise;

QUE les employés inscrits sur la liste susmentionnée peuvent être et sont, par les présentes, embauchés et débiteront selon leurs dates respectives indiquées sur la liste susmentionnée et intitulée "*Employés à temps partiel – pour approbation (septembre 2006)*";

QUE le certificat de trésorier N° CT06-0148 a été émis le 1<sup>er</sup> septembre 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Kovac a affirmé qu'il s'agissait essentiellement de la liste des responsables du patinage libre de août à novembre. Il s'agit d'employés saisonniers.

060910

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS–  
EMBAUCHE D'UN ÉLECTRICIEN AUXILIAIRE (COL BLEU)**

---

il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE Michael Devoyault soit et est, par les présentes, embauché à titre d'électricien auxiliaire (col bleu) pour le Service des travaux publics, à compter du 5 septembre 2006;

QUE le certificat de trésorier N° CT06-0149 a été émis le 5 septembre 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire Housefather a affirmé que le Service des travaux publics de Côte Saint-Luc avait mieux réussi qu'au cours des quelques dernières années à garder notre ville propre. La seule critique que nous avons à formuler touchait à la lenteur avec

laquelle certaines lumières électriques étaient réparées à Côte Saint-Luc. Des délais indus sont arrivés alors que notre seul électricien prenait des vacances de quelques semaines. La convention collective des cols bleus n'offre aucune flexibilité de ce côté. Donc le conseil a demandé que la ville embauche un autre électricien.

Le Conseiller Brownstein a ajouté que puisque nous avons dorénavant un deuxième électricien, nous nous attendons à avoir des lumières allumées partout en permanence, et si vous constatez qu'une lumière est brûlée, n'hésitez pas à nous en faire part parce que vous êtes nos yeux et nos oreilles, et que si vous ne nous en informez pas, les actions correctrices pourraient ne pas être prises en temps voulu.

060911

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES FINANCES – PROLONGEMENT  
DU CONTRAT D'UN COMMIS DE BUREAU AUXILIAIRE**

---

ATTENDU QUE Jack Schnarch a été embauché au poste de commis de bureau auxiliaire pour la période s'étendant du 5 juin 2006 au 1<sup>er</sup> septembre 2006; et

ATTENDU QUE la ville désire prolonger son contrat;

il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN LEVINE  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE la ville prolonge le contrat de Jack Schnarch à son poste de commis de bureau auxiliaire pour la période allant du 5 septembre au 22 décembre 2006 et que sans lui garantir un nombre d'heures fixes, nous lui demanderons de travailler selon les besoins au cours de cette période;

QUE le certificat de trésorier N° CT06-0145 a été émis le 1<sup>er</sup> septembre 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060912

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DE LA TECHNOLOGIE DE  
L'INFORMATION – PROLONGEMENT DU CONTRAT D'UN COMMIS DE  
BUREAU AUXILIAIRE**

---

ATTENDU QUE Matthew Posh a été embauché au poste de commis de bureau auxiliaire pour la période s'étendant du 4 juillet 2006 au 1<sup>er</sup> septembre 2006; et

ATTENDU QUE la ville désire prolonger son contrat;

il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE la ville prolonge le contrat de Matthew Posh à son poste de commis de bureau auxiliaire pour la période du 5 septembre au 22 décembre 2006 et que sans lui garantir un nombre d'heures fixes, nous lui demanderons de travailler selon les besoins au cours de cette période;

QUE le certificat de trésorier N° CT06-0144 a été émis le 29 août 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060913

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE D'AMÉNAGEMENT URBAIN –  
PROLONGEMENT DU CONTRAT D'UNE INSPECTRICE AUXILIAIRE DE  
BÂTIMENTS**

---

ATTENDU QU'Andréanne Abbondanza-Bergeron a été embauchée pour un poste d'inspectrice auxiliaire en bâtiments pour la période allant du 9 mai au 1<sup>er</sup> septembre 2006; et

ATTENDU QUE la ville tient à prolonger le contrat;

il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN LEVINE  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE la ville prolonge le contrat de Andréanne Abbondanza-Bergeron à son poste d'inspectrice de bâtiments auxiliaire pour la période entre le 5 septembre et le 22 décembre 2006 et que sans lui garantir un nombre d'heures fixes, nous lui demanderons de travailler selon les besoins au cours de cette période;

QUE le certificat de trésorier N° CT06-0147 a été émis le 1<sup>er</sup> septembre 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060914

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICES DES LOISIRS ET DES PARCS –  
NOMINATION D'UN CHEF DE SECTION, SERVICES DE LOISIRS**

---

il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE Ryan Nemeroff soit et est, par les présentes, nommé à titre de chef de section, Services des loisirs au Service des loisirs et des parcs, à compter du 12 septembre 2006, avec période de probation de 12 mois;

QUE le certificat de trésorier N° CT06-0146 a été émis le 1<sup>er</sup> septembre 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Le Maire Housefather a affirmé que M. Nemeroff était un excellent ajout à l'équipe des loisirs.

060915

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICES DES ACHATS– NOMINATION D'UNE PRÉPOSÉE PERMANENTE AUX ACQUISITIONS, NIVEAU 1 (COL BLANC)**

---

il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE Maria Carmen Gallegos soit et est, par les présentes, nommée préposée permanente aux acquisitions, niveau 1 (col blanc) pour le Service des achats à compter du 12 septembre 2006, avec une période de probation de 4 mois conformément à l'article 19.11 b) de la convention collective des cols blancs;

QUE le certificat de trésorier N° CT06-0142 a été émis le 29 août 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060916

**RESSOURCES HUMAINES – DEUXIÈME AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 060410**

---

il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE la résolution numéro 060410 soit par la présente retirée et remplacée par le document d'annexe "A" suivant, intitulé "Titres d'emplois des cadres de la ville de Côte Saint-Luc" et daté du 11 septembre 2006 :

060410

**RESSOURCES HUMAINES – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC –TITRES D'EMPLOI POUR LES CADRES**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHAEL COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil approuve, par les présentes, le document intitulé "Titres d'emploi pour les cadres de la ville de Côte Saint-Luc ";

QUE ledit document soit annexé comme l'Annexe "A" au procès-verbal pour en être une partie intégrante;

QUE la résolution ci-dessus soit approuvée pour action immédiate.»  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060917

**RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE DE COLIN NEWHOUSE ET ASSOCIÉS – LEADERSHIP D'ÉQUIPE 360<sup>O</sup>**

---

il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE la ville de Côte Saint-Luc embauche la firme de Colin Newhouse et Associés pour trois (3) jours d'une formation, intitulée "Leadership d'équipe 360<sup>O</sup>" pour les membres de l'équipe des cadres supérieurs;

QUE les fonds sont disponibles pour la formation susmentionnée en vertu de la loi 90;

QUE le conseil municipal accorde au directeur général ou au directeur des ressources humaines ou au directeur du contentieux et greffier l'autorité de signer les contrats relatifs à ce programme;

QUE le certificat de trésorier N° CT06-0150 a été émis le 5 septembre 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060918

**FINANCES – APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 AOÛT 2006**

---

il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN LEVINE

ET RÉSOLU :

QUE les déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2006 pour un total de 1 210 459,45 \$ en devises canadiennes et 2 271,45 \$ e devises US soient par les présentes approuvées;

QUE le certificat de trésorier N° CT06-0152 a été émis le 7 septembre 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites.

QUE ladite résolution soit pour action immédiate. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060919

**RADIATION DES COMPTES RECEVABLES - ADOPTION – DEMANDE DE RADIATION DES COMPTES RECEVABLES DE MOINS DE 5,00 \$**

---

**REPORTÉE**

060920

**AMÉNAGEMENT URBAIN – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 2217,  
ANNEXE « B » DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC AFIN DE REMPLACER LA  
TABLE DES USAGES ET DES NORMES POUR LA ZONE HM-1 PAR UNE  
NOUVELLE TABLE DES USAGES ET DES NORMES**

---

il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN LEVINE  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

QU'un deuxième projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2217, Annexe "B", de la ville de Côte Saint-Luc afin de remplacer la table des usages et des normes pour la Zone HM-1 par une nouvelle table des usages et des normes soit et est, par les présentes, adoptée;

QUE le greffier municipal soit et est, par les présentes, chargé de compléter la procédure de finalisation du projet de règlement conformément à la loi;

« QUE ladite résolution soit pour action immédiate. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

060921

**SERVICES JURIDIQUES ET GREFFE - NOMINATION – MIKE COHEN – MAIRE  
SUPPLÉANT DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC – LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2006  
JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2006**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU :

« QUE le conseiller Mike Cohen soit et est, par les présentes, nommé maire suppléant pour la Ville de Côte Saint-Luc pour la période débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2006 pour se terminer le 31 décembre 2006 inclusivement, et que ledit conseiller Cohen ait, par les présentes, les pouvoirs d'exercer le rôle du maire lorsque le maire est absent ou dans l'impossibilité d'exercer ses tâches d'office. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060922

**LOISIRS ET PARCS – RÉOLUTION MODIFIÉE RELATIVE À UNE DEMANDE  
DE SUBVENTION**

---

ATTENDU QUE par le « *contrat de ville* », la division *Développement culture et qualité de vie* de la ville de Montréal met des fonds à la disposition des villes reconstituées dans le but d'appuyer la lutte contre la pauvreté sur l'île de Montréal;

il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN NASHEN

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise, par les présentes, la ville de Côte Saint-Luc et des représentants choisis parmi son personnel, à demander et à recevoir une subvention de 26 895,00 \$ de la division *Développement culture et qualité de vie* de la ville de Montréal;

QUE le conseil autorise, par les présentes, la ville de Côte Saint-Luc à verser ces fonds à la *Communauté Sépharade Unifiée du Québec*, organisme communautaire à but non lucratif, dans le but de mettre en oeuvre un programme pour les jeunes qui s'inscrivent au programme de camp de jour du parc Singerman en 2006;

« QUE ladite résolution soit pour action immédiate. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

060923

**TRAVAUX PUBLICS – FOURNITURE ET INSTALLATION DE RAYONNAGE -  
BIBLIOTHÈQUE**

---

ATTENDU QUE la ville de Côte Saint-Luc a lancé un appel d'offres pour la fourniture et l'installation de rayonnage nouveau et existant et souhaite accorder le contrat à Prisma Concept Inc;

il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN LEVINE

ET RÉSOLU :

QUE la ville accorde le contrat de fourniture et d'installation de rayonnage nouveau et existant à Prisma Concept Inc., soumissionnaire conforme;

QUE le prix maximal du contrat payable à l'entrepreneur en vertu des modalités et conditions de la soumission et de toute autre entente applicable est fixé à 63 887,98 \$ ce qui comprend 57 163,71 tel que détaillé dans la soumission fournie et 6 724,26 \$ pour tout travail additionnel imprévu. Les chiffres susmentionnés comprennent toutes les taxes tel qu'indiqué dans la soumission fournie;

QUE quiconque du maire, du maire suppléant, du directeur du contentieux, du directeur général ou du directeur des travaux publics soit autorisé à signer toute entente pour la mise en oeuvre du susmentionné;

QUE le certificat de trésorier N° CT06-0151 a été émis le 6 septembre 2006, par le trésorier de la ville, attestant de la disponibilité des fonds au compte numéro : 2-700-00-700#2247;

QUE ladite résolution soit pour action immédiate. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060924

**PERMIS DE STATIONNEMENT DE NUIT POUR DES LOGEMENTS  
MULTIFAMILIAUX**

---

IL FUT

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN NASHEN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI**

**ET RÉSOLU :**

« QUE, tel que recommandé par le Service de sécurité publique, le conseil autorise, par les présentes, l'émission de permis de stationnement de nuit avec date d'expiration le 31 décembre 2006 aux propriétaires de véhicules demeurant dans l'immeuble multi-familial spécifié dans la liste ci-jointe;

QUE ladite résolution soit adoptée pour action immédiate. »  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Prière de consulter le document intitulé « Demande de permis de stationnement pour logements multi-familiaux » pour la liste des adresses.

060925

**TAXES SCOLAIRES**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 434.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q. c. I-13.3 (ci-après la loi), le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (ci-après le Comité) doit imposer une taxe scolaire sur tout immeuble imposable situé sur le territoire des commissions scolaires de l'île de Montréal pour combler leurs besoins;

ATTENDU QUE le compte de taxe scolaire est calculé sur la valeur des propriétés inscrite au rôle municipal d'évaluation foncière;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 434.2 de la loi, le taux maximum de la taxe scolaire qui peut être imposé par le Comité est de 0,35\$ par 100 \$ d'évaluation;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 435 de la loi, le Comité fixe annuellement le taux de la taxe scolaire et que pour l'année 2006-2007 ce taux a été fixé à 0,33464 \$ par 100 \$ d'évaluation;

ATTENDU QUE le taux de taxe scolaire pour l'année précédente était de 0,32874 \$ par 100 \$ d'évaluation;

ATTENDU QUE l'augmentation prévue des valeurs au rôle triennal d'évaluation foncière 2007-2008-2009 de l'agglomération, estimée à plus de 40% pour les immeubles résidentiels et à plus de 25% pour les immeubles commerciaux, aura pour effet d'augmenter considérablement les comptes de taxe scolaire pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal;

ATTENDU QUE lorsque les valeurs au rôle d'évaluation foncière augmentent, les municipalités ajustent souvent à la baisse leur taux de taxe afin de limiter l'augmentation des comptes de taxes municipales;

Il est proposé par le conseiller Charette, appuyé par la conseillère Forbes et résolu

Il fut

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER**

**ET RÉSOLU :**

« DE recommander au gouvernement du Québec d'adopter un décret visant à réduire le taux de la taxe scolaire que pourrait imposer le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal et à fixer ce taux maximal, de sorte qu'il varierait en fonction de l'augmentation de l'évaluation foncière, et par conséquent, aurait comme résultat une augmentation de taxe comparable à celle du coût de la vie. »

### **APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

Le conseiller Levine a affirmé qu'il avait toujours été favorable ..... rôle d'évaluation, transferts de propriétés..... La modification des rôles d'évaluation représente un facteur de stress majeur pour les propriétaires de même qu'un fardeau fiscal additionnel important. Le fardeau fiscal additionnel est le résultat des nombreuses contestations qui impliquent des frais juridiques considérables. De grandes corporations telles les compagnies de chemin de fer contestent ces nouvelles évaluations ce qui s'est avéré par le passé être une énorme perte de temps. Les villes défusionnées doivent absorber ces frais juridiques et intérêts additionnels et le citoyen moyen qui ne peut pas se permettre les avocats grassement payés requis pour contester ces évaluations n'ont d'autre choix que de payer et de payer. Ce sont les avocats de la ville Montréal qui contesteront les évaluations de leur part et ensuite ils factureront les.....rôles pour un certain pourcentage et c'est là que nous allons encore une fois nous faire avoir. Le conseiller Levine a approché plusieurs maires avec son idée de geler les rôles d'évaluation. Si notre conseil était en faveur ce ne fut pas le cas pour les autres. C'est peu dire que M. Levine n'ait pas été heureux des réponses obtenues. La personne en charge a dit au Conseiller Levine : « C'est quoi le problème, vous n'aimez pas les avocats? » Un autre a dit : « De toute façon, nous ne pourrions pas remporter ce genre de dossier. » Lui, a répondu : « Nous avons tenté de combattre, de gagner.....les rôles ». Le conseiller Levine a demandé que chacun demande à son maire ou à son conseil de se battre pour obtenir un gel immédiat de toutes les évaluations. Vous n'avez pas à demander à notre conseil mais certainement que les gens des autres villes devraient demander à leurs maires et conseils d'essayer de geler les évaluations.

Le Plan B serait d'étaler les augmentations actuelles des évaluations sur 3 ans. Et ensuite de geler les évaluations sauf dans le cas de propriétés vendues ou transférées après septembre 2006. Ceci réduirait le fardeau et l'impact des changements radicaux.

060926

**QUESTIONS DIVERSES – RÉOLUTION POUR ÉTABLIR L'ORIENTATION DU CONSEIL DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION URBAINE DE MONTRÉAL**

---

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), l'agglomération urbaine de Montréal est composée notamment de la Ville de Côte Saint-Luc, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001) (ci-après la « Loi »), toute municipalité centrale a un conseil d'agglomération urbaine dont la nature, la composition et les règles de fonctionnement sont prévues par décret et que ce conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi, toute municipalité liée doit être représentée au conseil d'agglomération ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61 de la Loi, lors d'une séance du conseil de toute municipalité liée, le maire informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, expose la position qu'il entend prendre sur tout sujet débattu au conseil d'agglomération urbaine, discute de celle-ci avec les autres membres présents et propose l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil ;

ATTENDU QU'une séance du conseil d'agglomération se tiendra le 28 septembre 2006 pour lesquelles les membres du conseil municipal devront établir les orientations qu'il entend prendre;

IL FUT

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« D'ÉTABLIR l'orientation du conseil en vue de la séance du conseil d'agglomération qui doit se tenir le 28 septembre 2006, comme suit :

- autoriser le maire à prendre toutes décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération devant se tenir le 28 septembre 2006 en fonction de l'information présentée lors de cette réunion, et ce, dans le meilleur intérêt de la ville de Côte Saint-Luc et de ses citoyens. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

060927

**QUESTIONS DIVERSES – AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR L'EXEMPTION DE TAXES**

---

La conseillère Berku a donné l'avis de motion que le conseil allait présenter un règlement au cours d'une séance ultérieure du conseil visant à accorder un programme d'appui financier aux organismes à but non lucratif qui louent des espaces dans des centres commerciaux.

**REPRISE DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS**

---

La période des questions a été reprise à 22 h 05 pour se terminer à 22 h 12, trois (3) personnes ont demandé la parole et ont été entendues.

Dr Tonchin

Le Dr Tonchin a demandé pourquoi le conseil d'agglomération ne traitait pas les citoyens avec respect.

Le Maire Housefather a répondu qu'il était d'accord avec le Dr Tonchin.

Aubey Laufer

M. Laufer a demandé pourquoi nous avons besoin de nommer un deuxième maire.

Le Maire Housefather a répondu que M. Laufer avait déjà pose la question auparavant et que le conseil appliquait la procédure pour les cas où le maire se retrouverait dans l'impossibilité d'accomplir ses tâches.

Jack Cabot

M. Cabot a demandé s'il était possible d'obtenir une copie des taxes scolaires.

Le Maire Housefather a dit oui.

060928

**APPROBATION DE LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER/LA CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER/LA CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise, par les présentes, le maire à lever la séance. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**À 22 H 15 LE MAIRE HOUSEFATHER A LEVÉ LA SÉANCE.**

---

ANTHONY HOUSEFATHER  
MAIRE

---

ANDREA CHARON  
GREFFIÈRE ADJOINTE